



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mariage

Question écrite n° 118600

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le mariage homosexuel. En effet, cette question constitue un dossier polémique qui repose sur des valeurs différentes mais non opposées dans la population française. Un véritable débat argumenté et contradictoire mériterait donc d'être lancé pour connaître le véritable avis de notre pays. Alors même que la Grande Bretagne vient de se prononcer sur cette question du mariage homosexuel, il pourrait s'avérer utile et intéressant d'imaginer l'organisation d'un référendum ou d'une consultation nationale pour connaître l'avis des Français. Les résultats de cette consultation permettraient ainsi de régler définitivement cette question, afin qu'elle ne soit plus un motif d'affrontement politique préjudiciable à l'image de nos compatriotes. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette suggestion.

## Texte de la réponse

La question de l'ouverture aux couples de même sexe de l'institution du mariage a, d'ores et déjà, fait l'objet de nombreux échanges et réflexions dans différents cadres institutionnels. Dernièrement, en juin 2011, l'examen par la représentation nationale de la proposition de loi n° 586, visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe, a ainsi donné lieu à des débats nourris et approfondis. Toutefois, à l'issue de ceux-ci, l'Assemblée a rejeté ce texte. Le Gouvernement n'envisage pas d'engager une consultation nationale ou de proposer de soumettre cette question au référendum.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118600

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2011, page 10229

**Réponse publiée le :** 15 novembre 2011, page 12066